

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1981)  
**Heft:** 581

**Rubrik:** Le point de vue de Martial Leiter

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

gers est nécessaire: il est essentiel de supprimer le jeu des robinets d'entrée et de sortie — ou le mécanisme d'octroi et de refus (notamment de renouvellement) des permis, il faut abandonner les permis de courte durée, limités définitivement dans le temps. L'exigence de base est ainsi: celui qui a été admis une fois en Suisse, décide lui-même de son lieu de séjour (et du changement de celui-ci), s'il changera de profession ou de place de travail, est seul juge d'un éventuel «rapprochement familial»; il peut exercer des droits politiques.»

2. Une autre politique a ses exigences, cela veut dire concrètement: «Suppression des permis de courte durée, préférence accordée à des étrangers déjà résidents lors de l'octroi de permis de travail; dès l'admission en Suisse, cela implique aussi le droit au séjour et la liberté touchant le domicile, la place de travail et la vie familiale — ce sont des droits fondamentaux au regard de la Constitution et de la Convention européenne des droits de l'homme.»

3. Une autre politique vis-à-vis des étrangers débouche naturellement sur une autre façon d'aborder leur «intégration sociale»: «Les étrangers ne doivent pas s'adapter à nos modes de pensée et de comportement; il s'agit plutôt de respecter leur originalité et leurs valeurs propres; il faut les intégrer non pas seulement dans le processus de décision qui les concerne directement ou indirectement, mais dans toutes les décisions politiques et donc leur accorder les droits politiques dans leur totalité (et pourquoi pas?).»

— Une publication en allemand sur les problèmes du Jura encore bernois! Ce sont les éditions des Organisations progressistes qui tiennent le pari (C.P. 539, 8026 Zurich): une brochure de soixante pages, allant d'un historique de la partition du Jura, en passant entre autres par une interview de combat, donnée aux auteurs par Jean-Claude Crevoisier, à un répertoire des restaurants autonomistes de la région...

#### LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER

